

SAINTE-NICOLAS



Les conseils de quartier changent

L'aventure innovante au FPA de Clairlieu

Le citoyen en mode pratique

Les grands enfants du comité des fêtes

**RDV LE 14 DÉCEMBRE
À VILLERS-LÈS-NANCY !**

**15H45 : DÉPART DU DÉFILÉ, BD DE BAUDRICOURT
18H00 : REMISE DES CLÉS DE LA VILLE
ET FEU D'ARTIFICE**

Plus de coordination entre la police nationale et la police municipale



Présentation et signature de la convention

Le mardi 12 septembre 2013, Pascal Jacquemin recevait Raphaël Bartolt, préfet de Meurthe-et-Moselle, pour la signature de la convention communale de coordination entre la police municipale et la police nationale, entérinant ainsi la coopération sur le territoire de Villers-lès-Nancy.

La convention entre la police nationale et la police municipale de Villers-lès-Nancy précise la nature et les lieux d'interventions des agents de police municipale et définit les modalités de coordination avec les forces de l'Etat.

Elle s'appuie sur un diagnostic local de sécurité qui a fait apparaître certains besoins comme la prévention des vols et cambriolages, la sécurité aux abords des écoles, la sécurité routière et les règles de stationnement, la lutte contre les infractions à

la législation des stupéfiants, la lutte contre les dégradations de biens publics et privés, le respect des arrêtés municipaux... Au-delà des interventions sur le terrain, la convention implique la mise en place de réunions au moins une fois tous les deux mois avec le responsable de la police nationale de Vandoeuvre-lès-Nancy dans la perspective d'échanger des informations. Ces rencontres régulières permettront aussi de définir les actions communes, d'échanger autour des phénomènes détectés, d'accorder une vigilance particulière sur certains points et de choisir les stratégies adéquates pour lutter contre les incivilités ou les délits.

Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, fera l'objet d'une évaluation annuelle associant le maire, le préfet et l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur.

Evolution de la délinquance : des chiffres satisfaisants

Si le bilan de la délinquance et de l'activité judiciaire de Villers-lès-Nancy est extrêmement positif pour les six premiers mois de 2013, la collaboration accrue entre la police municipale et la police nationale permettra, sinon de maintenir cette vigilance, sans doute d'améliorer encore les statistiques.

Premier bilan. La tendance est plutôt bonne avec une baisse de la délinquance de plus de 20 % entre 2012 et le premier semestre 2013. Les atteintes aux biens diminuent elles aussi de plus de 20 % et les atteintes à l'intégrité physique de 10 %. Si la visibilité n'est pas encore totale pour cette année 2013, les chiffres transmis par la préfecture laissent tout de même deviner une belle amélioration pour cette année.

À suivre...

Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, lance une expérimentation visant à améliorer l'interopérabilité des communications radio : Villers-lès-Nancy est concernée.

« Après une période d'échanges et de réflexion entre les différents services concernés, une expérimentation a été lancée le 4 septembre dernier. Elle sera réalisée, en zone de police, à Evry, et dans les communes du Grand Nancy. En zone de gendarmerie, elle concernera Libourne et Annecy-Le-Vieux.

Il s'agit à la fois de cerner les besoins de terrain, qui peuvent être différents d'une commune à l'autre, d'apprécier la faisabilité technique et d'appréhender les mesures d'accompagnement qui devront être mises en place (mise à disposition et maintenance des matériels, procédures d'utilisation, formation, financement...).

Cette expérimentation est prévue pour durer au maximum un an. J'attends qu'à l'issue de cette expérimentation nous disposions de tous les outils nécessaires à une généralisation dans les communes dont les maires en feront la demande. »

Extrait de l'interview de Manuel Valls sur le site de l'UNAPM (union nationale des agents de la police municipale)



Rendez-vous en 2014

Mes chères concitoyennes,
Mes chers concitoyens,

Je souhaite faire le point avec vous sur la problématique des transports en commun et l'évolution du réseau Stan 2013, une dernière fois avant que la période électorale n'impacte la rédaction de mes éditos.

Les différents documents produits par la Communauté urbaine depuis la mise en service chaotique du Tram avaient laissé espérer le passage à Villers d'une ligne à haute fréquence, dont on retrouvait encore le tracé dans le rapport d'activité 2012 du Grand Nancy. Malheureusement, elle ne figurera pas dans celui de 2013. **En revanche, ce qui devrait figurer dans la vie quotidienne des habitants de Villers en 2014, c'est le rétablissement de la ligne 126 et de la desserte des boulevards du Docteur Cattenoz, d'Haussonville et Baudricourt dans le quartier du Placieux.** C'est assurément une bonne nouvelle, qui répond aux nombreuses demandes que j'ai entendues et appuyées. Nous avons même obtenu un petit plus.

Je tiens à féliciter et à remercier les Villaroises et Villarois pour leur mobilisation, initiée à l'échelle d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier ou de toute la ville, par des citoyens actifs, comme par exemple les « Villarois en colère », le conseil de quartier de Clairlieu, les habitants de la rue des Trois épis... Une cinquantaine de Villarois était présents à la Communauté urbaine le 18 octobre, nul doute que leur nombre et leur dignité

ont favorablement impressionné ! A travers cette exceptionnelle mobilisation, les Villaroises et Villarois ont donné au maire de Villers-lès-Nancy le poids nécessaire pour que le président du Grand Nancy revienne sur la dégradation des transports en commun, incroyable, injuste et inacceptable, dont nous étions victimes. D'aucuns m'ont reproché de trop m'impliquer et de dévoyer les outils de la communication municipale en relayant les revendications des Villaroises et des Villarois. **Si j'ai soutenu avec détermination ces actions, c'est parce que c'est mon rôle de maire que de porter la voix des habitants de Villers-lès-Nancy quand ils sont dans les difficultés et qu'ils ont légitimement besoin d'être entendus.**

Alors que j'écris ces lignes, certains points demandent encore à être finalisés, voire à rester vigilants. Ainsi, la nouvelle ligne 16 qui succéderait à la ligne 126, et la ligne 6, qui a repris l'itinéraire de la ligne 122, verraient une baisse de leur cadencement aux heures creuses par rapport aux lignes qu'elles remplacent. Alors qu'un bus partait de Clairlieu toutes les 20 minutes, donc passait alternativement au Village et avenue Paul Muller toutes les 40 minutes, la proposition de la CUGN serait que les départs se fassent toutes les 30 minutes. Cela conduirait à ce qu'il n'y ait qu'un seul bus par heure au Village et à la Mutualité entre 9 h et 16 h. C'est tout à fait insuffisant et j'espère arriver à convaincre le



président de la Communauté urbaine d'augmenter les fréquences, comme j'ai réussi à obtenir le rétablissement des dessertes supprimées.

De tout ça, nous aurons certainement l'occasion de reparler lors de nos prochaines rencontres, notamment lors de la visite de Saint-Nicolas à Villers qui est prévue le 14 décembre prochain à l'invitation du comité des fêtes.

Puisqu'à l'heure où j'écris ces lignes, les premières neiges tombent sur notre ville, permettez-moi de vous souhaiter de vivre des fêtes de fin d'année familiales et amicales, apaisées et chaleureuses et de vous donner rendez-vous en 2014 dans un esprit républicain et respectueux.

Votre Maire,

Pascal Jacquemin

Appel à contribution

En 2014 s'ouvre un cycle de commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Certain(e)s le savent sans doute, un aérodrome était basé sur le plateau de Brabois au cours de la Première Guerre mondiale. Il est important que nous nous souvenions collectivement de l'histoire des enfants, des femmes et des hommes qui vivaient à cette période sur la commune de Villers-lès-Nancy. Reconstituer cette mémoire villaroise n'est possible qu'avec votre aide.

Dans les sillons de la Grande Guerre, beaucoup de témoignages, qu'ils soient écrits, photographiques ou encore dessinés, sont restés dans les familles.

Qu'elles concernent la vie quotidienne ou la vie au front en général, ou l'aérodrome en particulier, vous pouvez, vous aussi, contribuer à cet hommage en partageant vos archives privées, dans le prolongement de « La grande collecte » portée par la mission du Centenaire 14-18.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, contactez les services de la mairie : le service anciens combattants au 03 83 92 32 40 ou le service communication au 03 83 92 32 48

Découvrez la mission du centenaire sur : <http://centenaire.org/fr>

Sommaire

A la une

Plus de coordination entre la police nationale et la police municipale

Démocratie locale

Conseils de quartier : du changement dans les bureaux

Pratique

Le citoyen en mode pratique

Solidarité

Un pari innovant entre la Ville et Un toit, deux générations
Les 40 ans du club Chanteclair - Seniors en vacances

2 Cadre de vie

Parc M^{me} de Graffigny : plus visible à l'extérieur, plus lisible à l'intérieur
Le patrimoine arboré communautaire
Le déneigement, c'est l'affaire de tous

5 Plein feux

Villers l'érudite

6-7 Jeunesse

Voyage en citoyenneté pour le conseil municipal d'enfants

8-9 Animations

Les grands enfants du comité des fêtes

Economie

Explosion de couleurs chez Bulluberlue
Monoprix change de tête
Des objets et NOO

10

En bref

11

Tribunes

Relations avec la CUGN

12

13

14

15

15

Directeur de publication : Pascal Jacquemin - Directeur de rédaction : Marie-Christine Marnier

Crédits textes : J-P Gurecki, C. de Rosa, I. Houdemont, F. Maxel - Crédits photos : J-P Gurecki, C. de Rosa, M. Masson, F. Maxel, C. Didier - Conception / illustration : L. Hanrion, F. Maxel

Impression : 8 500 ex. - Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle Impression : La Nancéienne d'impression Villers Nouvelles n° 45 - décembre 2013



Conseils de quartier : du changement dans les bureaux



Le public est venu en nombre assister à l'assemblée générale du conseil de quartier de Placieux-Mairie

BOTANIQUE VILLAGE

William RIEGERT, président
Gilles HUMBERT, vice-président
Jean-François TRASSART, secrétaire
Jean-Michel KOBUTA, secrétaire-adjoint
Jean-Pierre FISCHER, Maryse GUERY, Nadine HABLAINVILLE, Florence HERMOUET, Patrice SEBILLE, membres

CLAIRLIEU

Jean BOULNOIS, président
Francine MATHIEU, vice-présidente
Fabio POZZI, secrétaire
Bernard MANGEON, secrétaire adjoint
Annie LORRAIN, Michèle PÊCHEUR, Jean-Claude HECTOR, Daniel LOMBARD et Michel TECHE, membres

PLACIEUX MAIRIE

Didier LANOTTE, président
Michel SCHWEITZER, vice-président
Annie BERTIN, secrétaire
Johanna HENRION et Danièle REMY, membres

Les conseils de quartier sont un lieu de démocratie participative en complément de la démocratie représentative confiée aux élu(e)s. En septembre dernier, les trois conseils de quartier de Clairlieu, Placieux-Mairie et Botanique-village ont procédé à l'élection des représentants et des membres de leur bureau lors des assemblées générales, ouvertes à tous.

Cadre privilégié de concertation et d'écoute des habitants, le conseil de quartier permet de renforcer le lien social et de développer la citoyenneté active en fondant leurs actions sur la mise en œuvre de tous projets d'intérêt collectif, en traitant des sujets de proximité soulevés par des habitants du quartier et en favorisant leur co-production entre habitants et élus.

Institués par le conseil municipal en 2002, ils sont composés de personnes souhaitant s'engager pour leur quartier. Des élus municipaux y sont délégués mais n'ont pas de droit de vote ; ils sont les relais entre la municipalité et les conseils.

Les assemblées générales étaient ouvertes à tous en septembre 2013, l'occasion pour chaque habitant(e) de découvrir les projets en cours et/ou réalisés, les dossiers en discussion avec la municipalité et de se présenter, s'il le désirait, aux élections des nouveaux représentants de quartier.

2 questions à...

Entre la suggestion d'un projet et sa validation, que se passe-t-il au sein du conseil de quartier ?

Jean BOULNOIS, conseil de quartier de Clairlieu

Il n'y a pas de règles bien établies ! Si un besoin, un projet est défini, il apparaît dans le compte-rendu après débat en conseil. Et c'est toute l'importance d'avoir désigné un correspondant administratif, car nous pourrions avoir un suivi.

Les élus présents peuvent se saisir des demandes et nous apporter des réponses. Enfin, quand le problème est technique, c'est la fiche-projet qui est utilisée, d'où l'importance de l'accusé de réception. Et en dernier recours, c'est la lettre au maire.

Didier LANOTTE, conseil de quartier de Placieux-Mairie

Pour les demandes nouvelles, plusieurs cas de figures : soit elles émanent de la mairie, soit elles émanent d'un particulier ou d'un membre du conseil. Dans la première hypothèse, elle est communiquée par les élus présents au conseil et, après discussion, elle débouche sur une proposition ou sur une fiche projet si il y a plusieurs intervenants (commune, grand Nancy ou autre). Si le problème est soulevé par un particulier ou un membre du conseil, il y a discussion contradictoire au sein du conseil. Un membre est désigné pour faire un rapport, s'il est nécessaire d'obtenir des informations supplémentaires, qui sera soumis au conseil pour aboutir à une recommandation ou à une fiche-projet.

William RIEGERT, conseil de quartier de Botanique-Village

Le conseil de quartier étudie tout projet qui lui est soumis par la municipalité, toute demande ou suggestion qui lui est présentée par un habitant ou un groupe d'habitants du quartier, et toute question dont il se saisit lui-même.

Lorsque l'initiative est municipale, le conseil de quartier rend généralement un avis.

Lorsqu'une proposition émane d'habitants ou de membres du conseil, ce dernier élabore le plus souvent une « fiche-projet » (5 à 6 fiches par an, en moyenne).

Les réunions du conseil de quartier sont-elles publiques ? Si non, comment vous contacter ?

Jean BOULNOIS, conseil de quartier de Clairlieu :

Non, les réunions ne sont pas publiques. Les contacts se font par dépôt de questions dans les 2 boîtes aux lettres du conseil, à l'extérieur du centre Jean Savine et à l'intérieur de la Maison des services publics. Ou par mail à l'adresse suivante : cq.clairlieu@villerslesnancy.fr

Didier LANOTTE, conseil de quartier de Placieux-Mairie :

Les réunions du conseil ne sont pas publiques, mais peuvent être ouvertes à des personnes extérieures, soit sur demande d'un membre ou sur demande d'un tiers. Il suffit dans ce cas d'en faire la demande préalable et de spécifier l'objet de cette demande, soit par courrier dans la boîte aux lettres du conseil de quartier, au centre socio-culturel « le Placieux », bd du docteur Cattenoz, ou par email : cq.placieuxmairie@villerslesnancy.fr

William RIEGERT, conseil de quartier de Botanique-Village

Non, à l'exception de l'assemblée générale annuelle qui se tient habituellement fin septembre. Par ailleurs, en fonction des questions à l'ordre du jour de ses réunions mensuelles, le conseil de quartier peut être amené à inviter des personnes dont l'implication ou l'expertise est utile à ses travaux.

Le conseil peut être contacté par mail à cq.botaniquevillage@villerslesnancy.fr ou par courrier au conseil de quartier Botanique-Village - Centre des Ecraignes 6 rue Albert 1er - 54600 Villers-lès-Nancy.



Michel TECHE, Daniel LOMBARD et Bernard MANGEON, nouveaux élus du conseil de quartier de Clairlieu



Jean-Michel KOBUTA, Florence HERMOUET, Jean-Pierre FISCHER, Maryse GUERY et Patrice SEBILLE, nouveaux élus du conseil de quartier de Botanique-Village



Le citoyen, en mode pratique

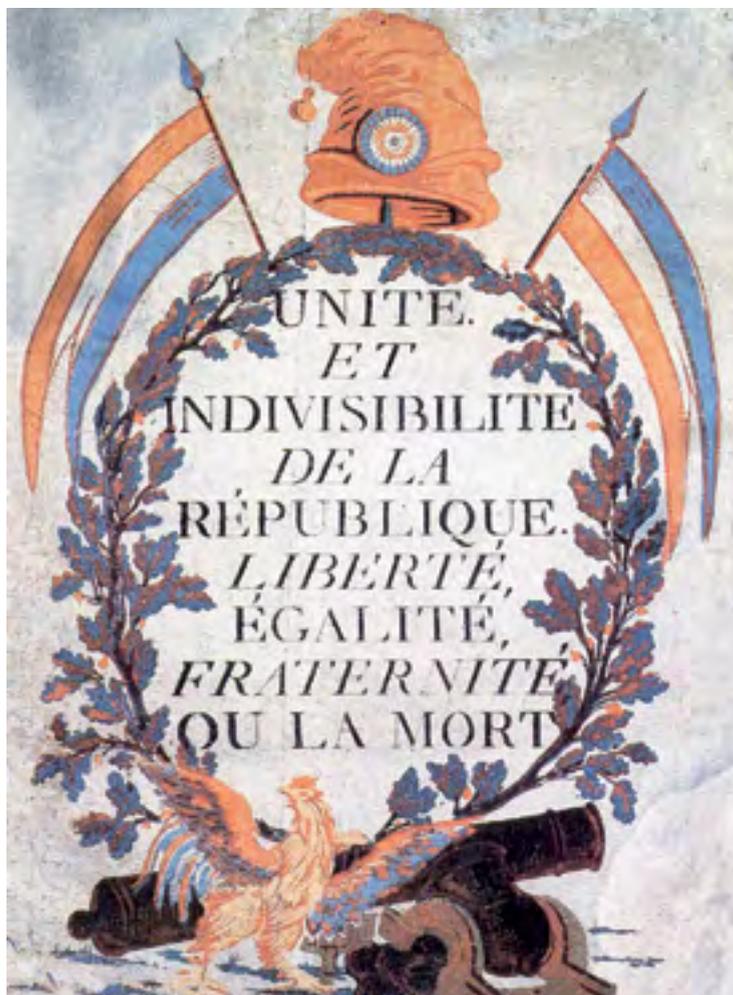
Adressez-vous à...

La mairie, au service population,
(annexe, rue M. André)
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
tél. 03 83 92 12 15
population@villerslesnancy.fr

La maison des services publics
av. Paul Muller à
Clairlieu, du lundi au
vendredi, de 8h30 à
12h30
tél. 03 83 97 17 70
msp@villerslesnancy.fr

Elections municipales

Afin de faciliter la participation des électeurs, le Gouvernement a retenu les dimanches 23 et 30 mars 2014 pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, aucune zone n'étant en période de congés scolaires. Pour la première fois, les électeurs des communes de 1000 habitants et plus éliront, en même temps que les conseillers municipaux, et par le même bulletin de vote, le ou les conseillers communautaires représentant leur commune au sein des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.



Réservé aux plus de 18 ans

En France, le vote est un devoir. Tout citoyen français jouissant de ses droits civils et politiques peut voter. Pour cela, il faut d'abord être inscrit sur des listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes qui ont 18 ans, en fonction des informations fournies par l'Insee. Mais pour les autres, il faut vous inscrire avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante. Pour être sûr d'être inscrit, téléphonez en mairie. Deux scrutins sont prévus en 2014 : les 23 et 30 mars pour les élections municipales et le 25 mai pour les élections européennes. Dans certains cas (les jeunes qui ont 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection, les personnes qui déménagent pour raisons professionnelles, les citoyens qui acquièrent la nationalité française après le 1^{er} janvier), l'inscription est autorisée l'année du scrutin.

Comment s'inscrire pour voter ?

Pour s'inscrire, il faut vous rendre à la mairie de votre domicile avec les justificatifs nécessaires : une pièce d'identité récente (passeport ou carte d'identité française) et un justificatif de domicile.

Le jour du vote, présentez-vous muni de votre carte électorale et d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

Absent lors d'un scrutin, la procuration de vote vous permet de vous faire représenter par un électeur de votre choix. Mais attention ! La personne qui reçoit la procuration doit obligatoirement être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous et ne pas avoir été mandatée par une autre personne (sauf si la procuration a été établie à l'étranger). Une procuration peut être effectuée jusqu'à la veille du scrutin (pendant les horaires d'ouverture des services bien entendu). La procuration n'est pas établie en

mairie mais auprès de la police nationale ou de la gendarmerie. Soyez donc vigilants aux délais de la Poste.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Vous pouvez effectuer vos démarches :

- par courrier en retournant le document Cerfa et les copies de vos justificatifs
- par internet sur : www.mon.service.public.fr

Recensement : les démarches

Dans les trois mois suivant leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. Le recensement permet de s'inscrire sur les listes électorales, mais aussi à divers examens et concours (permis de conduire par exemple).

Après avoir été recensés, et jusqu'à l'âge de 25 ans, les jeunes Français sont tenus de faire connaître à l'administration tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Changement d'adresse : ce qu'il faut faire

Avant de déménager, avez-vous pensé aux quelques formalités indispensables ?

www.mon.service.public.fr est un outil très pratique pour prévenir la Poste, les allocations familiales, pôle emploi... Mais certaines formalités doivent être effectuées en mairie. Pour tous vos papiers d'identité officiels (carte d'identité, passeports, permis de conduire...), vous devrez vous munir d'un justificatif de votre nouveau domicile (facture EDF, attestation de loyer...).

Surtout, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales de votre nouveau domicile après votre déménagement !

Lien utile

<http://service-public.fr>

Un pari innovant entre la Ville et l'association Un toit, 2 générations



Signature de l'avenant à la convention entre Martine Rozenfarb, présidente de l'association Un toit 2 générations et Pascal Jacquemin, maire de Villers-lès-Nancy en présence des locataires du foyer.



Le maintien du lien social et la prévention de l'isolement figurent parmi les actions prioritaires de la municipalité envers les seniors et les personnes âgées. Au travers d'un concept innovant, c'est tout naturellement que Villers-lès-Nancy, accueillant plusieurs campus universitaires et établissements d'enseignement supérieur sur la commune, s'est rapprochée de l'association Un toit, 2 générations.

La Ville a souhaité renforcer cette innovation sociale en proposant une nouvelle formule à son partenaire : la location de logements vacants dans les foyers de personnes âgées, gérés par la ville. Ce nouvel accord a été signé par les deux partenaires en octobre 2013. Partage de compétences : l'association *Un Toit 2 générations* s'engage à sélectionner les candidatures des étudiants faisant part d'une

réelle motivation à vivre une expérience de logement partagé avec des seniors et à proposer ces candidatures à la ville. Les résidents des foyers logements doivent eux aussi émettre un avis favorable à cette démarche.

Consultés en septembre 2013, les résidents du foyer Le Clairlieu ont émis des opinions favorables à cette expérimentation, tout en souhaitant que des règles du « bien vivre ensemble » soient clairement établies.

De son côté, la Ville s'engage à contribuer à l'adaptation de l'établissement et à faciliter leurs relations avec les seniors au travers d'échanges résultant des envies et besoins des seniors parallèlement aux compétences proposées par les jeunes résidents.

En pratique, l'étudiant et la

municipalité établissent un contrat d'occupation respectant des conditions similaires à celles d'un appartement senior: Les étudiants peuvent prétendre à l'APL (loyer pour un montant de 240 €). Le nombre de logements mis à disposition des étudiants n'est pas supérieur à cinq. Une charte du bien vivre ensemble sera annexée à ce contrat.

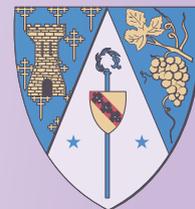
Pour les seniors des foyers, rien ne change. Il n'est pas question de vider l'endroit de ses pensionnaires ou de bousculer le quotidien et les habitudes. Il s'agit bien, au travers de cette initiative originale, d'introduire une présence jeune et de favoriser les liens et les échanges intergénérationnels.

Créée en octobre 2008, l'association *Un Toit 2 générations* est une solution innovante qui contribue à lutter contre l'isolement des seniors et répond

au problème du logement des jeunes. Le principe repose sur la mise en relation entre des jeunes en recherche de logement avec des seniors disposant d'une chambre libre à leur domicile en échange d'une présence amicale et/ou de petits services, pour une durée déterminée.

Villers-lès-Nancy est signataire d'une convention de partenariat avec *Un Toit 2 générations* depuis juin 2011 et l'expérience se vit déjà chez des particuliers.

Vous souhaitez accueillir un étudiant ou vous recherchez un hébergement chez un senior ? Contactez Un toit, deux générations Maison de l'habitat, 10, Place de la République à Nancy - tél 03 54 50 20 40 <http://untoit2generations.fr/>



Les 40 ans du club Chanteclair



Les adhérents ont répondu présents au 40 ans du club Chanteclair

Le club Chanteclair est dans la force de l'âge ! Il en a témoigné lors de son quarantième anniversaire fêté en grandes pompes le 24 octobre dernier à la salle Jean Ferrat. Quarante ans d'existence au cours desquelles Chanteclair a permis aux personnes âgées de conserver des liens, à rythme régulier, autour de rencontres et d'activités variées...

Tourné essentiellement vers les personnes du 3^e et 4^e âge, le club compte aujourd'hui près de 170 adhérents, dont une trentaine de résidents extérieurs à Villers-lès-Nancy. La moyenne d'âge est de 80 ans. Pour Yvette Est, présidente dévouée depuis 2007, cet anniversaire marque l'espoir d'un nouveau souffle pour Chanteclair. Les prochaines

élections des membres du conseil d'administration auront lieu en 2014, elle s'y présentera. 2014, c'est aussi l'année où l'amicale des retraités villarois n'existera plus. Les membres rejoindront donc Chanteclair. L'occasion, peut-être, de trouver un peu plus de bénévoles, de nouvelles compétences pour de nouvelles activités et de soutien dans les tâches quotidiennes et l'aide

à l'organisation. Pour l'heure, Yvette Est ne regarde pas passer le temps, elle frappe aux portes, elle sourit et persiste à lutter contre l'isolement des seniors. « Se dépenser pour les autres, c'est ce qui donne du sens à ma vie ». Les 85 adhérents ont pu le constater lors de cet anniversaire où Chanteclair leur avait réservé un repas gastronomique et un après-midi dansant.

Escapade en Alsace pour les seniors en vacances



La quatrième édition de Seniors en vacances, proposée par le CCAS et le pôle seniors, s'est déroulée du 27 au 31 octobre 2013. Ce séjour à Munster, organisé en partenariat avec l'ANCV, a réuni 33 seniors villarois.

Au programme de ce séjour : visite du centre ville de Munster, excursion à Strasbourg pour découvrir le quartier historique de la petite France et la cathédrale Notre-dame, visite du Mont Sainte-Odile, dégustation de vins d'Alsace et de pain d'épices, dîners et soirées animées...

L'opération Seniors en vacances permet aux retraités, imposables ou non, de partir en vacances à des tarifs préférentiels. Pour pouvoir bénéficier de ces séjours, il faut bien sûr être Villarois, être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, être retraité ou sans activité professionnelle. Pour les personnes en situation de handicap, il faut être âgé de 55 ans ou plus.

Pour obtenir tout renseignement sur les séjours, contactez le Pôle seniors au 03 83 92 12 16

Le patrimoine arboré communautaire



Le patrimoine arboré villarois est exemplaire au sein de la Communauté urbaine, Villers-lès-Nancy se classant au troisième rang du nombre d'arbres communautaires et au premier rang du nombre d'arbres par kilomètre de voirie. Ces arbres dits « d'alignement » bénéficient régulièrement de suivis, de diagnostics et d'entretien, du ressort du Grand Nancy qui nous livre un état des lieux de ce patrimoine arboré et un regard plus spécifique sur Clairlieu.

Les arbres dans l'espace urbain

L'arbre en ville est un élément incontournable du bien être des habitants : il régule le climat urbain, intercepte les

précipitations, offre un abri pour la faune et la flore, égaye l'espace par sa floraison et ses couleurs. Le Grand Nancy entretient près de 40 000 arbres sur l'ensemble de l'agglomération, situés en bord de voirie, ou encore dans des espaces verts ou les parcs. Le patrimoine arboré fait l'objet d'une visite annuelle par les gestionnaires, qui aboutira à l'élaboration d'un programme de travaux, et qui sera consigné dans une base de données par l'intermédiaire d'un système d'informations géographiques (SIG).

Comme tout être vivant, l'arbre naît, vit et meurt : jeune, il doit être formé pour pouvoir s'adapter pleinement aux contraintes urbaines. Mature, il pourra être taillé lorsque les circonstances l'imposent, tous les

5-6 ans environ. S'énescent ou affaibli, il doit laisser sa place à une jeune plantation. Ce sont donc près de 5000 arbres qui sont élagués, et près de 500 arbres qui sont renouvelés tous les ans.

Le patrimoine arboré villarois

Quels espaces ?

La commune de Villers-lès-Nancy héberge un patrimoine arboré particulièrement important, fort de près de 4200 individus. L'espace urbanisé est remarquablement structuré par de grandes allées plantées, comme par exemple l'avenue du Général Leclerc ou l'avenue Paul Muller.

La commune est également riche de deux parcs communautaires qui structurent et agrémentent l'espace : Remicourt, aux vues magnifiques, et Brabois, au caractère forestier affirmé, et d'un parc municipal, le parc M^{me} de Graffigny.

Quels arbres ?

Comme pour la plupart des autres communes, le patrimoine est principalement constitué par des espèces (essences) d'arbres résistantes aux conditions urbaines, que sont l'érable, le platane, le tilleul, le charme, le prunier à feuilles pourpres. Grâce à ses parcs, le patrimoine est également riche d'essences forestières (hêtre, chêne sessile).

Enfin, la commune héberge également quelques arbres originaux ou remarquables : ce sont par exemple le chêne majestueux de la grande pelouse de Remicourt, les érables jaspés, les tilleuls de Henry, aux feuilles curieusement nervurées et au parfum puissant, ou encore le cèdre du parc M^{me} de Graffigny.

Le patrimoine de Clairlieu

Les arbres de Clairlieu ont été plantés lors de la construction du lotissement dans les années 70. Nombre d'entre eux sont implantés au centre de placettes résidentielles sur des îlots d'espaces verts. La plantation et le choix de l'essence ont souvent été réalisés en concertation étroite avec les nouveaux habitants. À l'heure actuelle, ces arbres ont atteint leur plein développement.

Ce sont dans leur grande majorité des arbres matures et sains car ils n'ont pas été contraints par des tailles sévères, ni par des volumes de fosse de plantation trop réduits. Les placettes font l'objet depuis plusieurs années d'un nombre important de demandes d'intervention par les riverains. Un diagnostic sanitaire a été spécialement réalisé par le Grand Nancy, cette année, sur l'ensemble des arbres des placettes : 75 % des arbres sont dans un état bon ou correct, et 25 % dans un état faible ou dépérissant. Cette étape préliminaire est indispensable à la réalisation d'un plan de gestion ayant pour objectif le suivi sanitaire et sécuritaire, le renouvellement, et la diversification du patrimoine arboré de Clairlieu.

Le programme de travaux prévoit dès cette année un premier volet de tailles et de remplacements présenté ci-dessous.

Les placettes de Clairlieu en chiffres (source Grand Nancy)

Implantation des arbres :

633 arbres d'accompagnement de voirie situés sur 93 placettes arborées comprenant 225 arbres :

- 37 côté Valonnière (100 arbres)
- 56 côté Champelle (125 arbres)

Avenue Paul Muller :

- 95 érables taillés en rideau annuellement
- un nouvel alignement de 15 cerisiers à fleur (Prunus padus Watereri) planté début avril 2011

Mail Professeur Jean Fléchon :

- 144 platanes

Programme de travaux 2013/2014 :

20 abattages
11 renouvellements
139 élagages (95 tailles architecturées sur Paul Muller et 44 tailles d'entretiens sur les placettes)
1/5 des arbres des placettes sont taillés tous les ans.



Le déneigement, c'est l'affaire de tous

Emplacements des bacs de déneigement

Clairlieu

rue du bois de l'Hospice : carrefour des boulevards St Bernard et Valonnière

boulevard des Essarts : entrée de la Coulée verte

rue François Poulenc : passage piéton P.Muller et intersection bd des Essarts
allée Gaston Ramon : à l'entrée de l'allée

Botanique-Village

cimetière (rue des Peupliers) : parking, entrée principale

chemin d'accès à l'école Déruet : à chaque extrémité

rue Albert 1^{er} : carrefour Sous la Croix

Lotissement du Jardin botanique : rue de l'Ermitage, de la Grande corvée, des Orchidées

Placieux-Mairie

passage Bichaton : devant le transformateur; allée piétonne

rue du Lavoisier : carrefour des rues du Lavoisier et Charles Oudille

avenue du Général Leclerc : carrefour Albert 1^{er} / rue de Laxou

allée de la Linotte des bois : à l'entrée de l'allée

rue du Haut de la Taye : devant le PAJ
sentier de Hardeval : milieu et bas du chemin

rue des Noyers : haut et bas du lotissement

rue du Moitrier : carrefour rue des Potiers

à l'angle des allées Bangards et Pauliers

Equipements sportifs et publics

Tennis M. Lestrez : entrée principale

Centre Jean Savine : entrée principale

COSEC Marie Marvingt : entrée principale

COSEC Chepfer : entrée principale

Maison de la petite enfance : entrée principale

Château M^{me} de Graffigny : entrée principale

Centre des Ecraignes : arrière du bâtiment

Centre du Placieux : parking intérieur

Toutes les écoles : dans la cour

FPA Clairlieu : entrée principale

FPA Paul Adam : entrée principale

Maison de retraite La Verrière : en bas de l'allée principale

Ne pas être mou de la pelle...

Si la neige fait la joie des enfants, elle est souvent source d'ennuis pour de nombreux concitoyens dont les déplacements sont perturbés, voire dangereux. Comme chaque année, le traitement des trottoirs, risque d'être un point noir dans la saison blanche. Or ce sont les riverains qui ont l'obligation de déneiger devant chez eux.

Quelques rappels des règles, légales et citoyennes : de manière générale, chacun est tenu de racler et balayer la partie de trottoir ou de chaussée de son habitation et jeter du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne les propriétaires comme les locataires, qui peuvent voir leur responsabilité civile, (et même pénale), engagée lorsqu'un piéton se blesse en glissant sur le trottoir gelé devant l'immeuble ou la maison.

Il appartient à chacun de se préparer à l'hiver, individuellement et collectivement. En effet, un certain nombre de nos concitoyens sont très âgés et incapables de soulever une pelle remplie de neige. Un peu d'exercice et d'entraide entre voisins, ça n'est pas la mer à boire... Cela peut même se révéler bénéfique pour les relations de bon voisinage.

Rappel

L'arrêté municipal n°2002/18 stipule que « dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires, les portiers ou concierges sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations... En temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours ou de l'intérieur des immeubles.

Il est également défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs. »



Déneigement des rues

Le déneigement de la voirie est du ressort de la Communauté urbaine du Grand Nancy. L'objectif de ce déneigement est d'éviter en priorité la congestion des grands axes de circulation, tout en permettant à l'ensemble des habitants de circuler dans les meilleures conditions, malgré la contrainte de la situation géographique de l'agglomération et ses hauteurs.

Le dispositif hivernal se met en place à partir d'une liaison quotidienne avec MétéoFrance. Les prévisions à 7 jours donnent une première indication pour l'établissement du planning. Ces prévisions sont affinées d'abord à 3 jours, puis 24 heures et enfin 3 heures.

L'ensemble des voiries de la CUGN est classé en 3 catégories, traitées par ordre de priorité :

- Niveau 1 : 400 km de voies prioritaires, utilisées par les transports en commun ou de liaisons entre les communes.
- Niveau 2 : 250 km de voies de hauteur, pas forcément situées sur les points les plus élevés de l'agglomération, mais en pente à déclivité importante. Parmi elles,

les rampes en liaison directe avec les autoroutes, puis celles empruntées par les transports en commun sont concernées en priorité.

- Niveau 3 : toutes les autres voies (950 km), dont les placettes de Clairlieu.

Plusieurs scénarii sont activables selon l'heure des chutes de neige dans la journée ou dans la nuit, l'importance des précipitations, le niveau de la température... Dans tous les cas, les services essaient d'anticiper au maximum, notamment avec des salages préventifs, ou en intervenant aussi vite que possible avant que la circulation, principal obstacle au déneigement avec les voitures en stationnement, ne soit trop importante.

Dans le cadre de la charte de proximité signée avec le Grand Nancy, les services communautaires mettent à disposition des habitants le numéro de téléphone Allo Voirie : 03 83 91 81 71, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 pour signaler les problèmes relatifs au déneigement.

Villers l'érudite



Avec un cycle annuel de conférences sans œillère, de Marie Marvingt à Rabindranath Tagore, qui se cache derrière Marcel Cordier, conférencier décalé et plein d'humour, qui distille son savoir et sa bonne humeur depuis trois ans à Villers-lès-Nancy ?

Les thématiques de vos conférences sont vastes. Comment parvenez-vous à une telle diversité ?

J'ai une véritable passion pour la littérature. Elle fait partie de ma vie. Et une curiosité permanente, pour celles et ceux qui l'ont enrichie. Pas nécessairement des écrivains célèbres. Tout est lié. Quelques fois, des personnages ayant marqué leur époque sont rattachés à des écrivains. Alors les portes s'ouvrent. J'avoue une préférence souvent tournée vers

ceux et celles dont je considère que la reconnaissance n'est pas à son juste niveau.

Depuis combien de temps êtes-vous conférencier ?

J'ai donné ma première conférence en 1981, sans grande conviction. Mais au fur et à mesure, je me suis découvert des vellétés de conférencier, j'ai appris à aimer ça. Je me laisse tenter et me prends au jeu. Je ne sais pas faire les choses à moitié. J'ai enseigné le français durant 40 ans avec la conviction que les personnes et les lieux sont intimement liés. Au cours de mes voyages, j'ai fait des photos de tous les endroits que je visitais et qui étaient rattachés à une personnalité ou un événement. Un peu avant les années 70, j'ai commencé à présenter mes cours

avec des projections de diapos. Une vraie révolution à l'époque, même si aujourd'hui cela peut sembler dépassé. Dans le cadre de mes conférences, je suis resté fidèle à ce système. J'ai l'impression de marcher dans les pas des personnalités que j'aborde.

Je donne des conférences à Villers depuis trois ans, avec plaisir. J'ai un petit groupe de fans. C'est l'occasion de rencontres intéressantes et d'échanges qui se nourrissent. Quelques fois, des auditeurs m'amènent des informations complémentaires.

Votre parcours ne se limite pas aux conférences...

Trop de choses à découvrir et personnalités à qui « rendre justice » ! J'ai eu la grande chance de rencontrer Marie Marvingt. Elle est morte en 1963. La presse est restée muette à son sujet jusqu'en 1983. J'ai créé le comité Marie Marvingt à sa mort pour tenter de rendre hommage à la mémoire de cette femme exceptionnelle. Elle devrait entrer au Panthéon. Et il y en a tant d'autres qui n'ont pas forcément à voir avec la littérature... Louis Guingot, un peintre de l'école de Nancy qui fut l'élève d'Emile Gallé et dont les recherches sur le textile ont fait de lui l'inventeur de la tenue de camouflage durant la Première Guerre mondiale. C'était un personnage incroyable.

Si vous deviez nous dresser votre autoportrait en quelques mots, que seraient-ils ?

Edmonde Charle-Roux a dit de moi que j'étais « un fou de littérature ». C'est assez vrai. Mais je suis aussi en combat contre certaines injustices sociales et culturelles : le racisme, l'exclusion.

En votre qualité de vice-président de l'association nationale des amis de Pierre Dac, nous feriez-vous le plaisir de révéler une de vos citations préférées du maître ?

« La mort n'est, en définitive, que le résultat d'un défaut d'éducation puisqu'elle est la conséquence d'un manque de savoir-vivre. »

À l'image d'un réel désir d'ouverture sur le monde, les conférences à Villers-lès-Nancy sont devenues régulières, animées quelques fois par un autre conférencier incontournable, bien connu des Villarois : le docteur Jean Pertuy.

Retrouvez l'ensemble des conférences à venir :

Au cœur de l'œuvre de Jacques Callot par Anne Lefort

Jeudi 5 décembre 2013 à 20h00, salle Déruet

Histoire du Château M^{me} de Graffigny par le Dr Jean Pertuy

Vendredi 6 décembre 2013 à 20h00, château M^{me} de Graffigny

Le Pérou, de M^{me} de Graffigny à aujourd'hui par Nicole Fourtanet

Dans le cadre du cycle « Cultures d'ailleurs »

Jeudi 12 décembre 2013 à 20h00, salle Déruet

Les Toulous à travers « Vendanges à risques », par Robert Chenot

Conférences de l'association Costumes et traditions en Lorraine

Jeudi 12 décembre 2013 à 15h00, MJC Jean Savine

A la rencontre de Bernardin St Pierre à l'Île Maurice par Marcel Cordier

Jeudi 19 décembre 2013 à 20h00, salle Déruet

De Louis-Dieudonné à Louis XIV, l'image d'un roi soleil par Jean-Sébastien Bertrand

Jeudi 23 janvier 2014 à 20h00, salle Déruet

Renseignements :
03 83 92 32 40 ou
culture@villerslesnancy.fr
http://saisonculturelle.villerslesnancy.fr/



Voyage en citoyenneté pour le conseil municipal d'enfants



Le conseil municipal d'enfants a été créé en octobre 1990. Il regroupe chaque année des enfants de CM2 et de 6^e, scolarisés à Villers-lès-Nancy, pour un mandat de 2 ans, ses membres étant renouvelés par moitié tous les ans. L'élection donne lieu à une véritable campagne électorale, où chaque enfant candidat se présente à ses camarades d'école avec un programme. Les conseillers sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue au 1^{er} tour ou relative au 2^e tour. Pour se présenter, il faut être en CM2 dans une des écoles élémentaires villaroises ou à l'école du Placieux et habiter Villers-lès-Nancy.

Parfois, les voyages, même très proches, vous emmènent sur des territoires dépaysants parce qu'ils sont porteurs de sens et de symboles.

A l'initiative de Sophie Norton, conseillère municipale déléguée à l'ALSH, les fiers représentants du conseil municipal d'enfants sont allés découvrir l'Assemblée nationale, le 27 septembre dernier, avant que ne s'achève leur mandat.

Accompagnés d'élus et de parents, ils ont été reçus par le député Hervé Féron pour une visite sur mesure dans ce « laboratoire » des lois de la République.

Près de trois heures de visite au cours desquelles ils ont pu découvrir

l'Assemblée, son accueil, les salles de réception, les jardins et surtout l'hémicycle. Près de trois heures durant lesquelles les enfants ont eu une attitude exemplaire comme en témoigne Jacqueline Hermouet-Pajot, adjointe déléguée aux affaires sportives et à la jeunesse, émerveillée de cette sortie.

Cette immersion en citoyenneté s'est faite de manière exclusive : aucun autre groupe n'était présent ce jour-là ce qui garantissait une réelle qualité de visite au CME.

Cette découverte a-t-elle créé des vocations ? Selon Jacqueline Hermouet-Pajot « l'impact a été très fort chez ces jeunes élus, avec une énergie sincère à proposer des idées pour améliorer les

choses, le quotidien et la citoyenneté. De même, les jeunes ont mieux compris leurs responsabilités, individuelles et collectives. »

Il sera intéressant à terme de connaître l'impact de cette citoyenneté des cadets sur leurs camarades d'école... Quoiqu'il en soit, il aura marqué les élus accompagnateurs, convaincus de la nécessité et du réel intérêt à renouveler cette sortie.

Hervé Féron, quant à lui, propose de rendre visite à nos républicains en herbe pour rediscuter des impressions sur cette grande maison qui accueille nos 577 députés. Une visite marquante et des souvenirs forts.



Les grands enfants du comité des fêtes



Ils jouent avec un cheval à bascule, règlent l'éclairage d'une maison de poupée dans laquelle aucun détail ne manque, comptent un jeu de cartes pour savoir s'il est au complet et s'assurent que le train est opérationnel pour partir à l'heure de la Saint-Nicolas.

On peut se demander si, à leur âge, tout cela est bien raisonnable. On peut, oui. Mais lorsque l'on croise leur sourire et leurs regards pétillants, on saisit immédiatement que ces « grands » de 15 à 79 ans n'ont jamais vraiment perdu l'enfant qui est en eux. Dans ces préparatifs des fêtes de Saint-Nicolas, ils s'agitent, se félicitent, cherchent d'improbables solutions aux problèmes, peignent, découpent, assemblent...

Cette année, le défilé est placé sous le signe des jouets anciens et dire que cela régale les membres du comité des fêtes est un doux euphémisme... En dépit des 800 heures de bénévolat qui auront été nécessaires à leurs constructions multiples et inventives, l'équipe garde le sourire et arbore un brin de

fierté devant la tâche presque accomplie. Fiers ? Ils peuvent l'être. L'équipe de la Saint-Nicolas est le noyau dur du comité des fêtes. Il ne faiblit jamais. Fête des Vendanges, 14 juillet, fête du sport, organisation de spectacles... Ils animent la ville tout au long des saisons. Lorsque les membres sont « en pause », c'est pour s'occuper à l'amélioration de leurs locaux ou chercher encore des idées nouvelles qui marqueront les esprits villarois. Blandine Souvay, présidente du comité des fêtes, attache beaucoup d'importance à la convivialité qui règne au sein du comité. Chacun des membres y trouve sa place grâce aux compétences qui lui sont propres et tous se complètent. Les 79 membres sont majoritairement Villarois, guidés par l'envie de faire et d'inventer, de participer à la vie de la commune.

Saint-Nicolas rend visite à Villers-lès-Nancy le 14 décembre. Il se promènera dans les rues de la ville, accompagné de plusieurs chars à partir de 15h45, d'où seront lancées les traditionnelles friandises pour les enfants sages... et pour les grands enfants. Attention tout de même au père Fouettard ! À partir de 18h00, tout le monde se retrouvera à l'école du château Simon de Chatellus, pour la remise des clés de la ville par le maire à Saint-Nicolas, juste avant le feu d'artifice qui fera pétiller les regards des petits et des grands, des sages et des moins sages.

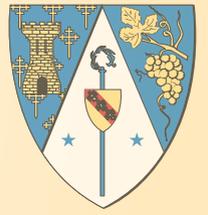
Vous souhaitez rejoindre le comité des fêtes ?

Parce que vous avez du temps, des envies ou des compétences... Vous pouvez contacter le comité des fêtes qui prendra le temps de vous rencontrer. A l'issue d'une première manifestation, si vous le souhaitez, vous deviendrez intermittent du comité durant deux années. À la suite de cette intermittence, vous pourrez devenir membre, vous acquitter de votre cotisation annuelle et obtenir le droit de vote.

Comité des fêtes

Blandine SOUVAY - maison des associations 17, rue du Haut de la Taye - blandine.souvay@gmail.com





Explosion de couleurs chez Bulluberlue

Des kilomètres de tissus bigarrés, des toiles cirées détonantes, des boutons en tous genres, des pelotes de laine posées, couchées comme des gros chats, c'est Bulluberlue, nouveau temple de la couture et de la création qui a ouvert ses portes il y a un peu moins d'un an à Villers-lès-Nancy.

Installée dans les locaux d'un ancien marchand de couleurs, la boutique fait vibrer le quartier. Bien plus qu'une boutique de tissus, Véronique Antoine, sa dirigeante, dispense des cours de couture pour adultes, des ateliers couture pour enfants, offre un choix de vêtements et d'objets de créateurs, ouvre ses étagères à une maison d'édition locale pour des livres d'enfants, accumule jouets et jeux colorés.

C'est beaucoup, mais ça n'est pas tout, puisqu'elle propose avec son mari un salon de thé et une petite restauration.

Les samedis ne désemploient pas, avec beaucoup de clientes villaraises, comme l'explique Véronique Antoine, et des ateliers bien remplis le mercredi. Un projet effervescent, où les idées et les envies bouillonnent.

Bulluberlue - 36, avenue de la Libération - tél. 03 72 14 42 63



Monoprix change de tête

Plus de 40 ans dans le même quartier, ça compte ! Alors quand Monoprix change de direction, c'est un peu comme une nouvelle arrivée dans la famille. Michael Depierrepoint, dans les pas de Monoprix depuis 12 ans, est arrivé en septembre 2013. Pas question pour lui de bouleverser les habitudes des 39 salarié(e)s qui, pour une grande majorité, ont une ancienneté remarquable dans l'entreprise, ni celles de la clientèle fidèle. Si l'enseigne de Monoprix dure depuis aussi longtemps dans le quartier, c'est sans doute grâce à cette belle alchimie de proximité. Michael Depierrepoint innovera donc en douceur avec l'ouverture d'une poissonnerie en extérieur, dans un premier temps. Il pourra recueillir les avis de sa clientèle au cours de la soirée de dégustation de champagne qu'il propose le 20 décembre prochain. Avant cette date « festive », il ouvrira les portes de Monoprix, les week-ends des 7 et 14 décembre, à l'association Aremig pour leur récolte de dons et de jouets au profit des enfants malades.

Monoprix - 31, boulevard de Baudricourt - Tél. 03 83 27 74 76

Des objets et NOO

NOO (New Old Object) est une étrange fabrique située à quelques pas de la mairie.

Dans son antre, Hervé Michas manipule comme un sorcier savant les (très) nouvelles techniques et technologies au service d'objets mis au rebut ou de créations totalement nouvelles.

Cet ingénieur a quitté l'enseignement après 18 ans de bons et loyaux services pour monter sa petite entreprise. Créateur d'objet design, il ré-invente l'objet sans limite, se frottant avec le même plaisir aux objets en métal des années 50 et 60, aux créations de luminaires en résine. Hervé Michas manie aussi bien le béton ultra haute performance que les résines acrylique et époxy, l'acier et l'inox que le bois.

De l'objet unique à la petite série, de la restauration d'objet à son détournement, rien ne semble vouloir arrêter Hervé Michas !

NOO - 9, rue Georges Clémenceau - Tél. 06 80 65 66 90

<http://www.noo-factory.fr>



Séjours de ski à Bussang

Deux séjours de ski sont programmés : du 2 au 8 mars 2014, un séjour de ski alpin sur les pistes de Larcenaire, réservés aux enfants de 6 à 11 ans et du 8 au 14 mars 2014, un séjour sur la piste de Ventron, réservé aux 11 / 14 ans.

Pour vous inscrire, adressez-vous à l'association familiale de Villers-lès-Nancy, 17 rue du Haut de la Taye. Renseignements par téléphone au 03 83 44 34 67, du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Création d'une classe foot du COS Football

En partenariat avec le COS Football et Madame Oget, principale du collège Chepfer, le service des sports de la Ville œuvrent à la mise en place d'une classe-foot dont le temps sera aménagé pour

permettre aux élèves de suivre une formation. Les élèves qui y participent sont licenciés du COS Football. D'autres élèves peuvent rejoindre le groupe à condition d'être licenciés dans un autre club ou en prenant leur licence au COS Football de Villers-lès-Nancy.

Mesures des champs électromagnétiques boulevard du Maréchal Lyautey

Suite aux relevés effectués pour le Grand Nancy, aux alentours du boulevard Maréchal Lyautey, il ressort que le cumul de toutes les émissions de champs magnétiques respecte la réglementation en vigueur et correspond à un champ total de 0,44 V/m, soit 1,6 % de la limite la plus sévère (28 V/m) toutes catégories confondues. Ces mesures sont prévues dans la charte conclue entre trois opérateurs de téléphonie mobile et le Grand Nancy.

Maisons fleuries 2013

Le 16 novembre dernier, les jardiniers villarois ont été récompensés de leur participation au concours des maisons fleuries 2013. Le jury a sillonné les rues de la ville pour évaluer l'harmonie, l'originalité et la qualité des géraniums, dahlias, hortensias et autres compositions.

Comme chaque année, le classement a été donné dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Tous les participants ont reçu des bons d'achat et des plantes. Félicitations aux vainqueurs de leur catégorie, toutes féminines : M^{mes} Robert Danielle, Rudzinski Evelyne, Gross Jocelyne et Budd Suzanne.



Bulletin d'inscription

Je participe à l'édition 2013 des maisons décorées de Noël

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (facultatif) :

Email (facultatif) :

individuel collectif

Adresses concernées (si inscription collective) :

La famille des « mains vertes » récompensée au concours des maisons fleuries 2013



Carnet

Félicitations aux nouveaux mariés et bébés villarois !

Naissances

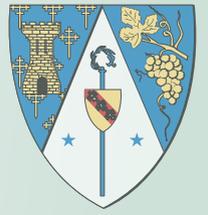
- 11/07/2013 : Clémence Lagarde
- 11/08/2013 : Elyne Rémy
- 12/08/2013 : Susana Osmangulyan
- 19/08/2013 : Adrien Burtin
- 23/08/2013 : Valentine Vizot
- 27/08/2013 : Romain Gaillard
- 11/09/2013 : Robin Gerber
- 29/09/2013 : Alice Freihuber

Mariage

- 21/09/2013 : Anne Fiquet et Ludovic Chipot
- 05/10/2013 : Aurélie Lourdeau et Milène Desroziers

Expression des groupes politiques

Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », cet espace de débat démocratique est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.



Quand opposition rime avec mensonge !

Depuis le début de cette publication, nous ne sommes jamais revenus sur les propos de l'opposition municipale. D'ailleurs, ces interventions étaient le plus souvent révélatrices de leur absence de toute vision d'avenir pour notre commune. Pourtant, à quelques mois des élections municipales, son porte-parole s'est cru autorisé, dans le bulletin précédent, de manipuler la réalité en évoquant le supposé « microclimat fiscal » à Villers-lès-Nancy. Une mise au point s'imposait tant le mensonge est ici manifeste. L'intention était d'accréditer l'idée selon laquelle notre commune aurait laissé dériver sa fiscalité et son endettement, alors que nous avons toujours prétendu être très en-deçà des seuls constatés dans les communes similaires.

N'en déplaise à l'opposition, voilà la réalité des chiffres dont chacun pourra vérifier la véracité dans les sources citées en annexe. *

Concernant les contributions locales, Villers-lès-Nancy affiche en 2013 une moyenne de 293 € par habitant, soit 61 % du niveau des communes de la même strate de population (479 €). En 2012, le taux de la taxe d'habitation était de 9,10 % (contre 15,74 % dans la strate), 12,02 % à Jarville et 11,42 % à... Nancy. Si on ajoute le taux de 19,12 % voté par la majorité de droite à la CUGN, y compris par son représentant villarois, la ville de Nancy s'affiche ainsi parmi les grandes villes françaises où les impôts locaux sont les plus élevés.

Quant à l'endettement injustement vilipendé par l'opposition, son encours à Villers-lès-Nancy est de 488 € par habitant, contre... 983 € par habitant à Nancy (données 2012). Cet endettement nancéien excessif n'est

d'ailleurs pas nouveau et remonte bien avant 2008, alors même que l'auteur de ces propos stigmatisants pour Villers-lès-Nancy était adjoint aux finances à Nancy (sic !). Le journal Le point, réputé proche des libéraux, répertorie d'ailleurs la ville de Nancy parmi les villes les plus mal gérées de France, alors que la ville de Metz est élevée en 2ème position parmi les mieux gérées de France.

Chacun appréciera dans quel sens souffle le supposé « microclimat » villarois et beaucoup des villes voisines auraient finalement bien fait de s'inspirer de notre saine gestion.

L'opposition qui n'en est plus à une contradiction près, désigne le piètre niveau des investissements villarois, faisant fi d'équipements dont cette même opposition avait fini par reconnaître l'utilité, que ce soit la rénovation de la salle des fêtes des Ecraignes, la création d'une nouvelle crèche, la modernisation des cantines des écoles, le maintien d'un accueil optimal dans toutes les installations scolaires, les nouveaux équipements sur le pôle sportif, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments communaux, ...

Chacun aura compris que ce n'est pas sur le **MENSONGE** que l'actuelle opposition construira sa crédibilité. Les Villarois ne sauraient se laisser abuser !

Pascal Brenneur,
Président du groupe majoritaire

* www.collectivites-locales.gouv.fr

* www.challenges.fr : « Dans quelles villes paie-t-on le plus d'impôts locaux ? » (17-10-2013)

* www.lepoint.fr : « Le palmarès des villes les mieux (et les moins bien gérées) de France » (28-06-2013)

Le détournement des moyens de communication municipale

Depuis plusieurs semaines, le site internet de la ville de Villers s'est transformé en tribune de l'action du maire. Pascal Jacquemin a fait ceci, Pascal Jacquemin soutient cela. Ou encore « la ville agit ! », histoire de placer un voile (bien léger) sur une bonne action de propagande.

Ceci n'est pas surprenant : l'éditorial de votre Villers Nouvelles subit, depuis 1 an, la même triste dérive. Ainsi, le maire écrivait dans le Villers Nouvelles n°40 en 2012 : « Le 6 mai dernier, les Français et les Françaises ont voté pour le changement, en élisant à la Présidence de la République François Hollande. Ils ont voté pour le rétablissement d'une société plus juste, où les Français ne sont plus opposés les uns aux autres et où chacun contribue à la hauteur de ses moyens. Ils ont choisi une République normale, apaisée. Une feuille de route avait été tracée par le candidat François Hollande, qui devenu Président de la République, a montré, avec les premières mesures annoncées, qu'il allait la respecter. »

Mais c'est grave.

Grave qu'un site destiné à faciliter la vie des Villarois perde sa vocation de renseignement pour sombrer dans la prise de position.

Grave qu'une publication municipale comme le site soit confisquée au seul profit de sa majorité, aucun espace n'étant réservé à l'opposition. (Le droit de réponse publié sur les transports a été imposé par les règles de la loi sur la presse quand une personne est mise en cause !).

Grave enfin qu'au moment où les Villarois vont être appelés aux urnes pour choisir leur maire, les moyens publics servent à ce genre de propagande.

Ça n'est pas notre conception d'une municipalité que nous voulons au service exclusif de tous ses habitants.

François Werner,
pour le groupe Villers-Vitalité

Contactez nous : fwerner@voila.fr ou 06 07 10 95 99

Relations avec la CUGN

Compte-rendu des délibérations prises par la CUGN, intéressant les Villarois pendant le 2nd semestre 2013.

27 septembre 2013

Conservatoire et jardins botanique de Nancy à Villers-lès-Nancy

Les conservatoire et jardins botaniques suivent au plus près la thématique proposée par le ministère : « de l'infiniment grand à l'infiniment petit dans le monde des plantes. »

En octobre 2013, l'opération a ainsi permis au grand public de participer à des ateliers menés par les conservatoire et jardins botaniques et par les chercheurs de l'institut nationale de la recherche agronomique.

Institut Jean Lamour (site ARTEM)

Dans le cadre de la réalisation de l'Institut Jean Lamour, l'Etat a confié la phase d'études au Grand Nancy et la phase des travaux à la Région Lorraine. Le calendrier

prévisionnel prévoit une livraison mi-2015 pour une mise en service début 2016.

L'Etat apportera une subvention globale de 13 619 157,90 € à la Région Lorraine portant ainsi le total de l'opération à 78 737 645,90 € TTC

Technopôle de Brabois : plan de déplacement inter entreprises

Une convention de partenariat a vu le jour entre l'association Nancy-Brabois technopôle, la Communauté urbaine et les communes de Villers-lès-Nancy et Vandœuvre. Le plan de déplacement inter établissement (PDIE) a permis de fédérer plus de 15 établissements, le CHU et l'Université pour des solutions de mobilité sur l'un des territoires à enjeux les plus parcourus de l'agglomération. Il est le plus grand de France.

Parking relais de Brabois

Un avenant a été ajouté à la convention de gestion mutualisée avec le CHRU

pour la mise à disposition de places de stationnement dans le cadre des séjours de longue durée.

Adhésion à l'éco-organisme ECO-DDS

Le Grand Nancy collecte les déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages présentant un risque significatif dans les 7 déchetteries équipées d'armoires sécurisées. En 2012, 159 tonnes de DDS ont été apportées et traitées par un prestataire. Le coût annuel de cette prestation s'élève à environ 130 000 €. L'adhésion de Grand Nancy à Eco-DDS générera une économie annuelle correspondant au coût de collecte et de traitement (environ 100 000 €) et une recette qui s'établira au titre de l'année 2013 à 10 700 €. La convention se terminera le 31 décembre 2017.

18 octobre 2013

Démolition reconstruction du bâtiment technique du conservatoire

et jardin botanique

L'actuel bâtiment technique de 840 m² sera désamianté avant d'être démolie pour faire place à une nouvelle construction de accueillant les locaux du personnel, la zone graineterie/conservatoire, la zone mécanique/remisage et les locaux techniques.

Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre pour la réalisation des travaux est de 2 336 331 €.

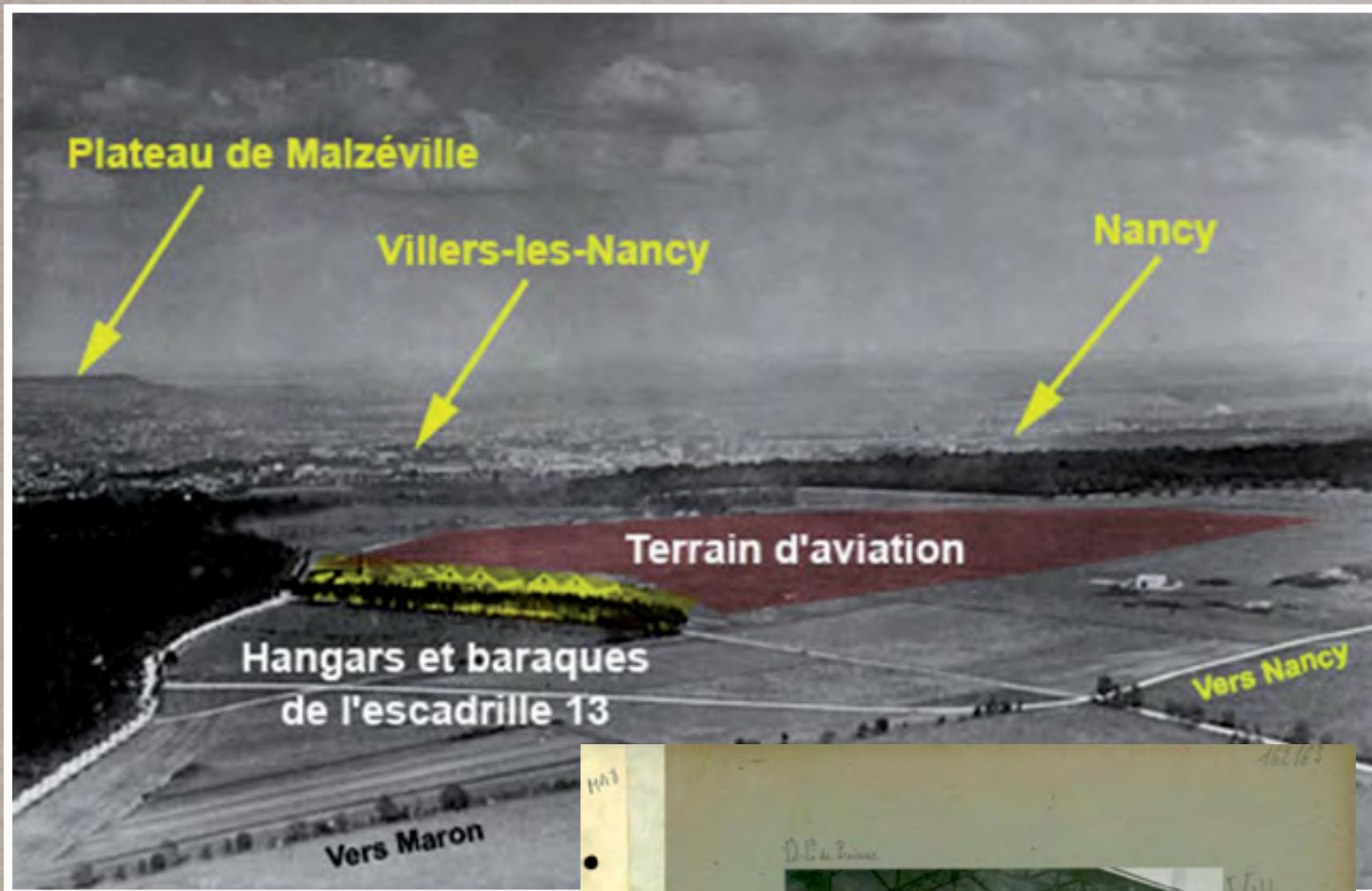
1 % artistique : l'Institut Jean Lamour mutualise avec ARTEM

Un avenant a été signé, permettant de recevoir, à l'issue des travaux, le montant de 418 764,45 € correspond au 1 % artistique du projet.

Délibération sur la gratuité des transports en commun.

Les transports en commun seront gratuits les dimanches 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2013.

L'AVIATION MILITAIRE LORRAINE À L'ÉPOQUE DE LA GRANDE GUERRE



EXPOSITION

GALERIE MME DE GRAFFIGNY

DU 21 FÉVRIER AU 6 MARS 2014